

Capacité en droit 1^{ère} année

Modalités de contrôle des connaissances 2021

	ENSEIGNEMENT	Epreuves en session INITIALE	Epreuves en session de RATTRAPAGE
UE 1 - Unité fondamentale	Droit constitutionnel 1	Ecrit – 1,5 heures	Ecrit – 1,5 heures
	Droit constitutionnel 2	Ecrit – 1,5 heures	Ecrit – 1,5 heures
	Introduction au droit	Ecrit – 1,5 heures	Ecrit – 1,5 heures
	Droit civil - Les personnes	Ecrit – 1,5 heures	Ecrit – 1,5 heures
UE 2 - Unité complémentaire	Droit civil - Les biens Système juridique calédonien	Ecrit – 2 heures	Ecrit – 2 heures

Les épreuves écrites peuvent prendre la forme suivante :

- une dissertation,
- un commentaire d'arrêt ou de texte juridique,
- des questions à réponse courtes,
- des questions à choix multiples,
- une combinaison des formes mentionnées ci-avant.

Les épreuves orales (possibles notamment pour les épreuves de rattrapage qui rassemblent moins de 6 candidats) sont d'une durée de 20 à 30 minutes (hors temps de préparation pouvant être laissé aux candidats) et peuvent prendre la forme suivante :

- un exposé sur un sujet choisi par le jury (avec ou sans temps de préparation),
- une mise en situation ou d'un cas pratique (avec ou sans temps de préparation),
- un commentaire d'arrêt ou de texte juridique (avec temps de préparation),
- un échange avec le jury (questions/réponses),
- une combinaison des formes mentionnées ci-avant.